Deposé à Llege X

Revue mensuelle L.G.E.

COSEMANS HENRI ON4CH RUE DE LA POULE 19 4460 GRACE-HOLLOGNE

BELGIE BELGIQUE



UNION BELGE des AMATEURS EMETTEURS

MARS 1993

REDACTEUR : Le Comité

RESPONSABLE : ON4DX Jacques Deldime ----- 42 Avenue Jean Hans

4.030 GRIVEGNEE

SOMMAIRE : P.V de réunion de section 6ème Old-Timers Vous avez dit Basic?

Info du service NCS

Bricolage Antenne Slim-Jim

R.A.T

Règlement d'ordre intérieur

E.C.A.

COMITE L.G.E.

Administration	0 10	Président Secrétaire Trésorier		ON4KGL ON4DX ON6RO
Instruction		Radio Télégraphie	Eloi Gillet Henri Cosemans	ON4KGL ON4CH
Emissions		H.F. (F.D.) V.H.F. A.T.V. Numériques LGEBBS	Jacques Gillet José Robat	ON6IY ON7TP ON5TH ON5NI
Accueil	:	Matériel Bibliothèque ONL OSL Manager	Marcel Leclercq Eloi Gillet Janny Specia René Peeters	ON4CH ON6 IY ON4NL ON4KGL ON5PO ON6RO ON4CH
Mensuel	:	Rédacteur Expédition		DN4DX DN4DX

MEMBRE D'HONNEUR de l'U.B.A. et admis d'office à toutes nos réunions Robert Vandeputte - ON4VL.

PRESIDENT PROVINCIAL: ONTBM t61.041/237740

Adresse du Shack :	Station Radio-Amateur	U.B.A.
gave gays a no eyes year upon some place some and now more some about about about	Institut St Laurent	
	29, rue St Laurent	
	4000 LIEGE.	

Compte section	:	240 - 0203100 - 83
allow makes soom above and separ area and make area above at a distance of		Mrs Peeters et Deldime
		4141 LOUVEIGNE (SPRIMONT)

Compte ONOLG	:	196 - 3667231 - 07
deligit action which where deligits arrive acides were construct adding plants		D. Naegels et A. Maassen
		5241 Vinalmont.

Compte Packet	:	001 - 2037222 - 07
Annual states of the states of the states and a state of the states and a state of the		E.B.P.R.N U.B.A.
		87, Av. des Chèvrefeuilles
		4121 Mounts

QSO de section : le LUNDI à 21 heures sur 145.450 MHz

Présents: ONL 3303

ON1KNW, ON1KVF, ON1KZD, ON1LRG

DN2KSJ

ON4BH, ON4CA, ON4CV, ON4DX, ON4FP, ON4LO, ON4NL, ON4YS.

ON4KGL ON4KGP.

ONSAM, ONSCO, ONSPO, ONSTH

ONGAO, ONGLG, ONGRO, ONGRT, ONGQP, ONGTJ.

Excusés : ON6MA et ON4TI

Invités : ON1LMR, ON5LJ, ON7TP

Le Président de section accueille les membres et souhaite une bonne soirée à tous.

Il signæle la nouvelle acquisition de la section au moven d'une trésorerie bien gérée des dans de soutien des membres de la section et des sympathisants.

Le P.C. sera mis à la disposition des membres qui désireront parfaire leurs sonnaissances en la matière.

De plus ONSCJ se porte volontaire pour développer le sens de programmeur des Oms qui le désireront. (voir avis en annexe)

Nous sommes navgés de vous annoncer le décès de l'ancien Président de la section de Huy, en effet l'ami André ON7AD est décédé.

On nous annonce également le décès du beaupère de Arthur. ON 6MA.

Nous présentons bien entendu nos sincères condoléances aux parentsdes familles en deuil.

Les membres du Comité sont à la recherche d'un QTH pour la participation aux contests VHF. Plusieurs endroits ont été visités.

Les Membres radio de la groix rouge sont priés de se faire connaître rédiger une liste des radioamateurs membres de la croix rouge.

ON1KOR, Robert se propose d'entretenir les Oms de la section sur une visite à la Bourse de Friedrishafen.

Modification de fréquence de ONSPL qui glisse de 430.600 à 430;575 Passage également de 1200 à 4800 bauds.

Rubrique LIEGE sur la 885 de ON5NI.

Proposition de faire connaître le travail de ONANL en publiant par étapes Is documentation disponible à la bibliothèque de section.

Annuage des erreurs dans le nouveau reglement VHF UHF SHF par ON1KZD qui remettra un texte des erreurs que Jacques ON4DX fera paraître dans la rubrique LIEGE de la 885.

Lecture de la lettre de ONSDL en se qui concerne la redevance Radio. Prachaine réunion de section le jeudi 18.12.93 pour le Comité

6e OLD-TIMERS ET HAM-SPIRIT PARTY

Quvent à tous les ON, mais aussi aux stations étrangères, sans oublier les SWLs, voici ce qu'il faut savoir pour participer à <u>ce rendez-vous annuel</u> organisé par le GDV. Soyez attentifs aux petites modifications apportées dans le souci d'une meilleure équité. Chaque année, au terme de cette activité, plus d'un se félicitent d'y avoir participé et trouvent, de par la formule originale, une atmosphère différente d'un concours classique. Plusieurs, les étrangers surtout, regrettent de n'y avoir participé que Alors, soyez nombreux à ces retrouvailles sur l'air qui permettent tout de même autre chose, si vous le désirez, qu'un échange de chiffres. Ft, surtout, ne croyez pas qu'il faille être old-timers pour être le bienvenu. Mieux, les moins anciens, si l'on y réfléchit bien, partent avec un certain avantage. Et, si un problème de langue se pose entre les amis du Nord et du Sud de ce pays, alors le 050 se limitera à l'essentiel et ce sera très bien ainsi.

Bandes

4.

Dates Heures belges
27 et 28 mars 9H à I2H30 et I4H à I8H

3 et 4 avril 9H à 12H3O et 14H à 18H soit une durée de I5 heures pour chaque compétition.

Les participants sont priés de respecter le bandplanning TARU en la matière; pour rappel, les fréquences recommandées sont de 3.510 kcs à 3.560 kcs pour la CW, de 3.600 à 3.650 + de 3.700 3.775 kcs pour la phonie. En I44 mcs, les OSOs via relais ne sont pas valables.

Appel: C^ Old-Timers ou CO Ham-Spirit Contest en phonie of the Court of CW.

Lors des 350s, il faut échanger et noter au log qui sera envoyé le nom et le OTH des correspondants, un groupe de 5 ou 6 chiffres composé du RS(T) suivi des points. Au lendemain de chaque compétition, chaque participant établira feuille de log. Il devra pour cela sélectionner un MAXIMUM de 50 750s (50 calls différents) du trafic réalisé. Il faut donc concisir les CSOs qui permettent d'atteindre le score le plus élevé.

Calcul des points à transmettre:

ils sont fonction de l'ancienneté de votre licence, à compter partir de la lère qui vous a été délivrée par des services officiels en tant que radioamateur. Si l'on opère une station club, le calcul se fait bien sûr sur Dass de la Ière licence attribuée à cette station-club. Les OMs membres d'un des clubs jumelés au GDV, à savoir WTO (Waterloo) et OSB (Brugge), ainsi que les membres GDV, transmettront des points doublés en 80m.

Exemples:
OMSWH. licencié en I966, membre GDV donnera RS(T)suivi de 054 (2 x 27 ans)

ON4SS, licencié en I96I, non membre d'une des 3 sections précitées passera donc RS(T) suivi de 032.

Et ceci dit pour les moins anciens, n'oubliez pas que les petits points que vous passerez seront précieux et sérieusement pris en compte surtout si la propagation est déficiente.

B) EN I44 MHZ:

comme en 80m, ils sont à calculer à partir de l'année de votre Tère licence officielle radioamateur.

Les participants du WTO, OSB et GDV ne doublent pas leurs points sur cette bande.

Mais, les ONI et les ON2 appliquent respectivement un multiplicateur de 2 et de 4.

Exemples:
ONIKWY, licencié en I986, donnera donc 7p x 2, soit I4 points
ON2KHL, licencié en I987, donnera donc 6p x 4, soit 24 points
ON4CA, licencié en I978, donnera donc I5 points.

Remarque:Les participants étrangers n'appliquent aucun multiplicateur à l'exception toutefois, pour le 80m, de ceux qui sont membres d'un des 3 clubs, WTO ou OSB ou GDV. C'est le cas notamment de G4VHB, DLIGBO,F6GMR,...

Prix:Des prix récompenseront le Ier en 80m, le Ier en I44 et le Ier SWL peu importe la bande.
Un prix spécial récompensera l'opérateur qui sera le mieux classé tout en s'étant limité à la FM.
Les 3 gagnants seront reçus gracieusement à la journée GDV du samedi I2 juin ainsi que leur accompagnant(e).
Ces 6 personnes pourront également bénéficier du logement et du petit déjeuner dans un gîte rural(nuit du samedi au dimanche).

N'oubliez pas que l'Old-Timers Contest peut être l'occasion pour récolter les points manquants pour le Wool City Award (le Mouton).

Le contrôle des log sera effectué par des membres du Comité GDV et leurs décisions seront sans appel.

Exemple de log (licencié)

No	Date	OTR	Call	RS(T)émis	RS(T)reçu	Nom QTH	Pts
1)	3.4		ON4CA ON2KBL	5 9 014 58014	590I5 57024	François Liège Laurent Tubize	

Exemple de log (SWL)

No	Nate	QTR	Call	Nom	O TH	RS(T)copié	avec	Pts
I) 2) 3)	3.4 3.4 3.4	IO,IO	DN4CA	Er nest François Laurent	Liège	590I4 590I5 57024	ON4CA ONIKWY ONIKWY	I4 I5

Envoyez la liste des 50 meilleurs QSOs à G.D.V.,P.O.Box II, 4800, Verviers I et ce pour le 30 avril au plus tard avec: nom, prénom et vos indicatifs successifs + votre adresse complète.

Mentionnez l'année d'obtention de votre première licence officielle. Le GDV vous souhaite de bons 150s, beaucoup de plaisir et de nombreuses retrouvailles.

> Pour le Comité du GDV, Julien, ON4SG.

MATERIEL A VENDRE

A vendre Coupleur Décamétrique

MN 4 QSJ 5000 FB

Contacter ON5TH

Ordinateur TRS-80 modèle 1 niveau 2 64K écran vert alimentation

Ecran Monochrome CGA Contacter ON4DX lors de la réunion de section ou au Nº 429349

Dès maintenant vous pouvez utiliser la BBS de la section sur 144.625 en tapant Connect ON5VL ou Connect LGE
puis Connect ON5VL-5 ou Connect LGEBBS
vous y trouverez la BBS style F6BBS (voir article CQ-QSO)
ainsi qu'un serveur en faisant D (delta pour DOS)
Dans le DOS vous y trouverez la rubrique LIEGE où le secrétaire y
inscrira chaque mois les P.V. de réunion de section et les nouvelles
ou informations de dernière minute importantes.

VOUS AVEZ DIT BASIC ?

Lors de réunions, certains OM ont manifesté le désir de recevoir quelques informations concernant la programmation en Basic et ont émis l'idée que ces "cours" soient donnés au sein de la section de Liège; le bruit ayant été répercuté par certains échos, d'autres OM en ont parlé sur le relais ONOLG.

Comme la programmation est ce qui m'accroche particulièrement dans l'informatique, ils m'ont demandé si je voulais bien me charger de cette tâche, ce que je n'ai évidemment pas refusé.

Le but recherché est de montrer la façon d'aborder un problème par la programmation, de faire travailler vos cellules grises et, ainsi, de vous donner une base suffisante pour réaliser de petits programmes pour vos usages personnels et non de transformer les candidats en programmeurs hors série! De plus, les bases du GWBASIC se retrouvent dans la majorité des langages informatiques avec évidemment des compléments et des modes d'application qui leur sont propres.

Il ne sera donc pas question, pendant les heures de formation, de s'occuper de logiciels ou de jeux qui ont d'avantage leur place au sein d'un club informatique. Les scéances auront une durée de 2 heures et se donneront le vendredi soir à 19h30. La date de début du cycle (probablement après la réunion de septembre) sera communiquée ultérieurement.

Un syllabus sera distribué au fur et à mesure de l'avancement de la formation et les seuls frais à supporter seront ceux couvrant le prix des photocopies; des exercices seront demandés. ce qui, évidemment, implique la possession d'un PC.

En vue de nous faire une idée de l'intérêt que cette suggestion suscite, voudriez-vous bien remplir le petit bon repris cidessous et me le faire parvenir, le plus tôt possible, à l'adresse indiquée ou, au plus tard, me le remettre lors de la prochaine réunion à Herstal.

Merci d'avance! 73 QRO

Edmond de ON5CJ

Je suis intéressé par les informations sur la programmation en Basic.

Nom:

Prénom:

Call:

à retourner à: BAILLY Edmond - ON5CJ

----- 14, rue Wilmart - 4032 - LIEGE (Chênée)

Chession, 85 4987-LORCE Lorcé, le 11 janvier 1993.

Mr l'Ingénieur en chef-Directeur Régie des Télégraphes et Téléphones Service National de Contrôle du Spectre des Fréquences Tour TBR - 7ème étage Bd. E. Jacqmain, 166 1210 BRUXELLES

RECOMMANDEE.

Monsieur l'Ingénieur en chef - Directeur,

Mon indicatif de radioamateur : 0N5DL.

Votre référence : NCS2/56881.

Les dispositions des articles 22 et 23 de l'Arrêté royal du 15 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées m'obligent à payer les redevances prévues, au plus tard le 31 janvier de l'année à laquelle elles se rapportent.

L'article 16 du même Arrêté royal prévoit qu'à défaut d'effectuer le règlement de ces redevances dans le délai prévu, ma licence de radioamateur peut m'être retirée.

Jusqu'à présent, la Régie des Télégraphes et des Téléphones m'envoyait une invitation de versement de la redevance, chaque année, dans le courant du mois de décembre.

En décembre 1992, n'ayant reçu aucune invitation de ce genre, je me suis inquiété de la façon dont je pouvais respecter mes obligations et j'ai téléphoné à BELGACOM, qui remplace maintenant la R.T.T., pour obtenir des informations à ce sujet.

Mon correspondant m'a répondu que je n'avais pas à me tracasser, que je ne pouvais être tenu au paiement de la redevance tant qu'elle ne m'était pas réclamée, que je devais patienter et que je ne devais surtout pas faire de versement avant d'en avoir été prié.

J'ai eu l'impression que ma démarche n'était pas prise très au sérieux par mon interlo-

cuteur et que j'attendrais encore longtemps l'invitation de payer.

C'est pourquoi je vous en écris et me permets de vous faire offre ferme de payer la redevance pour l'année 1993 de la manière que je vous remercie de bien vouloir m'indiquer en précisant le montant à verser, T.V.A. comprise.

En vous priant de bien vouloir excuser cet envoi par pli recommandé à la poste, indispensable pour une certitude de bonne réception, je vous prie, Monsieur l'Ingénieur en chef-Directeur, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

SERVICE NATIONAL DE CONTROLE DU SPECTRE DES FREQUENCES



<u>VOTRE LETTRE DU</u> : 11.01.1993

VOS REFERENCES : ON 5 DL

NOS REFERENCES : NCS2/201.56881 (à rappeler s.v.p.)

ANNEXE :

DOSSIER TRAITE PAR :

Monsieur Jean-Pierre DENOEL Chession, 85 4987 LORCE

Bruxelles, le 21 -01- 1993

OBJET : Redevances annuelles. Exercice 1993.

Monsieur,

En réponse à votre lettre susmentionnée, je vous fais savoir que, pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'envoi des factures relatives aux redevances annuelles est postposé.

Une invitation à payer vous sera envoyée dès que possible.

Entretemps, afin de vous éviter toute tracasserie en cas de contrôle, je vous invite à joindre la présente à votre licence.

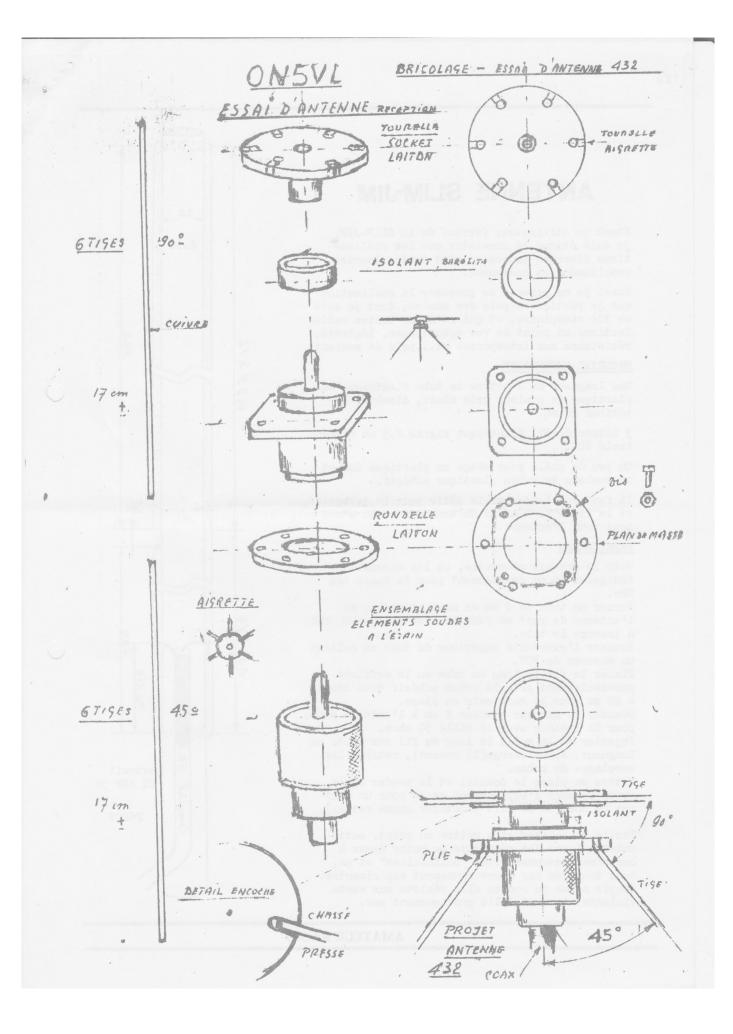
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr l'Ingénieur en Chef-Directeur,

Boulevard Emile Jacqmain 166 (7ème étage) B-1210 BRUXELLES (Belgique)

nat: (02) 213 46 45 int: + 32 2 213 46 45

fax: nat: (02) 218 84 10 int: + 32 2 218 84 10



ANTENNE SLIM-JIM

Etant un utilisateur fervent de la SLIM-JIM, je suis étonné de constater que les réalisations diverses proposées sont toutes lourdes, compliquées et onéreuses.

Aussi je me permets de proposer la réalisation que je pratique depuis des années, dont je suis au 10è exemplaire, et qui me donne toutes satisfactions au point de vue robustesses, légèreté, résistance aux intempéries et...prix de revient.

MATERIEL NECESSAIRE

Une longueur de 2 mètres de tube électrique en plastique de couleur gris clair, diamètre extérieur 20 mm.

3 mètres de fil électrique rigide 2,5 mm carrés isolé PCV.

Un peu de colle pour usage au plastique dur et un rouleau de ruban plastique adhésif.

IL faut aussi ajouter le câble pour la descente et la fiche de liaison au transceiver et c'est tout pour l'antenne.

Voir le croquis ci-contre, où les dimensions indiquées en mm conviennent pour la bande 144

Percer un trou de 4 mm en haut et en bas de l'antenne de part en part pour le passage du fil à travers le tube.

Boucher l'extrémité supérieur du tube en collant un morceau de PCV.

Placer le fil le long du tube en le cerclant provisoirement avec le ruban adhésif tous les 15 à 20 cm pour le maintenir en place.

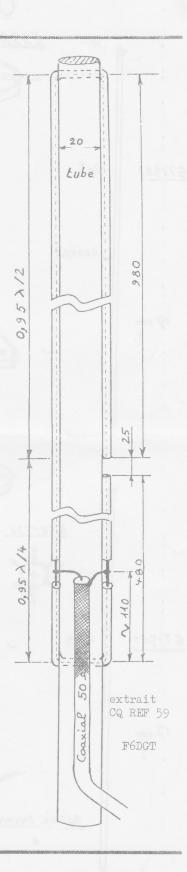
Dénuder le fil sur environ 4 cm à l'endroit prévu pour la liaison avec le câble 50 ohms.

Injecter de la colle le long du fil sur toute sa

longueur, après séchge (24 heures), retirer les cerclages de ruban.

Mettre en place le coaxial et le souder après avoir repérer l'emplacement exact pour un minimum de ROS (on ne doit constater aucun retour).

Facile à réaliser et à mettre au point, cette antenne donne des résultats au moins égaux à certaines antennes dites "colinéaires" et ce, dans tous les cas d'environnement expérimentés. Souple comme un roseau elle résiste aux vents violents et ne vieillit pratiquement pas.



Invitation au R.A.T. 5ème Week-End Portes Ouvertes

Le Radio Amateur Club de Tilleur organise les 3 et 4 avril son 5ème week-end portes ouvertes. Ouverture le samedi dès 14 h à l'Ecole Saint-Hubert à Tilleur, près de la place de l'Eglise.

Samedi et dimanche:

Démonstration des différents modes de communication - collection de diplômes - collection d'anciens postes de radio - collection de clés - fabrication OM.

Participation de stands commerciaux : émetteurs - récepteurs - ordinateurs.

Grande brocante amateurs les 2 jours.

Bar et petite restauration durant tout le weekend (soupe, sandwiches, gaufres).

Table exposants: 150 F/table (1 m x 0,60 m). Réservation souhaitée au plus tard 8 jours à l'avance auprès de ON6DP au 041/71.40.51 après 20 h ou via packet radio via BBS ON4UBO-8 ou auprès de ON7BM, André, au 041/33.77.40 après 19.30 h.

Radioguidage sur place sur ON0LG et 145,575
MHz, samedi dès 14 h et dimanche dès 9 h.
A très bientôt à Tilleur !

au service de l'administration des membres;

 aux membres qui n'ont pas reçu leur exemplaire de la revue pour quelle raison que ce soit.

3. Le service expédition est en outre responsable pour l'envoi des cartes QSL aux QSL managers des sections. En cas d'absence momentanée d'un de ceux-ci, il y a lieu soit d'avertir les services postaux concernés, soit de désigner un remplaçant dont l'adresse sera communiquée en temps opportun au service d'expédition.

4. Le service d'expédition fait parvenir une lettre de recrutement à tous les nouveaux

licenciés qui ne sont pas membres de l'U.B.A.

 Le service d'expédition expédie tous les autres documents qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration.

Article 57. Les ONL managers

Les ONL managers sont compétents pour tous les problèmes qui ont trait au radioamateurisme d'écoute sur les bandes réservées aux radioamateurs. Ils sont les conseillers des membres qui leur soumettent des demandes de renseignements.

Ils sont responsables de la rubrique ONL dans la revue de l'association.

Ils peuvent se faire assister par les collaborateurs de leur choix auxquels ils délèguent certaines parties de leurs compétences. Ils conservent cependant la responsabilité finale pour toutes les affaires ONL, tant envers les membres qu'envers le Conseil d'Administration. Avec leurs collaborateurs ils constituent la commission ONL. Cette commission se réunit au moins deux fois par an sous leur présidence.

Ils organisent toutes les activités possibles en vue de la promotion de l'amateurisme d'écoute ou animent et motivent les PP et les PS en vue de telles activités. Ainsi, ils organiseront tous les deux ans une convention SWL en collaboration avec une section ou un district

Article 58. Le responsable des cours de préparation à l'examen R.T.T.

Le responsable des cours de préparation à l'examen R.T.T. est chargé de la coordination des divers cours. Il aide les PP et les PS qui organisent de tels cours. Il se charge de l'établissement et des demandes de budgets nécessaires pour l'organisation de ces cours. A cet effet, il interrogera tous les PP, au cours du mois de juin, afin de s'informer des besoins dans leur district pour la prochaine session s'étendant de septembre à mars. Dans le courant du mois d'avril, il rassemblera toutes les données relatives aux cours qui ont été donnés (liste des présences, horaires, déclarations de créances et pièces justificatives). Il transmettra ces documents, après les avoir visés, au trésorier en vue du règlement. En collaboration avec l'administrateur responsable des relations avec la R.T.T. il se charge de la défense des intérêts des meniores qui souhaitent passer ou qui ont passé l'examen.

Article 59. Les Commissions Juridiques

Compte tenu de la réforme de l'état en Belgique et plus particulièrement de la régionalisation des compétences en matière d'urbanisme, le Conseil d'Administration a décidé la création de deux commissions juridiques au sein de l'association, notamment une commission juridique francophone et une commission juridique néerlandophone. On créera une commission bruxelloise en temps opportun.

Les présidents s'entourent de collaborateurs qui sont juristes ou qui sont au fait de ces matières de par leur profession, leur formation ou leur expérience et qui sont en outre

Les commissions juridiques sont compétentes pour :

- conseiller et assister le Conseil d'Administration dans tous les problèmes juridiques qui ont trait au radioamateurisme et à sa pratique, en particulier les problèmes relatifs à ce qu'on appelle le "droit à l'antenne";

 recueillir tous les renseignements utiles au sujet des aspects juridiques du radioamateurisme et les communiquer aux membres par l'intermédiaire de la revue de l'association.

Toutes les personnes occupant une fonction dirigeante au sein de l'association sont tenues de communiquer aux commissions juridiques tous les problèmes d'ordre juridique auxquels sont confrontés les membres dont ils auraient connaissance.



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

radioamateurs affiliées à l'International Amateur Radio Union. Dès lors, l'U.B.A. doit s'entourer de sérieuses garanties avant d'accepter l'affiliation de clubs privés.

Le Conseil d'Administration de l'U.B.A. se réserve le droit de refuser toute demande d'affiliation de club privé, s'occupant d'électronique, sans devoir fournir de justification. L'affiliation est valable pour une durée indéterminée, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Article 66. Réglementation relative à l'affiliation de clubs privés

- 1. La demande d'affiliation doit être adressée au président de l'U.B.A. Les nouveaux clubs peuvent introduire leur demande d'affiliation tout au long de l'exercice.
 - 2. Toute demande d'affiliation doit être acceptée par le Conseil d'Administration.
- 3. Pour que l'affiliation du club soit acceptée, il faut qu'il compte parmi ses membres au moins cinq membres de l'U.B.A., dont deux licenciés. Certains cas particuliers peuvent cependant être examinés par le Conseil d'Administration de l'U.B.A. L'affiliation est couverte par le versement de la cotisation annuelle à l'U.B.A.
 - 4. La demande d'affiliation doit contenir les renseignements suivants :
 - la dénomination exacte du club;
 - l'indicatif de la station de club:
 - le nom, le prénom, éventuellement l'indicatif, et l'adresse du responsable du club;
 - une copie des statuts et du règlement d'ordre intérieur;
 - l'adresse du local, le jour et l'heure des réunions;
 - le nom, le prénom et l'indicatif d'au moins cinq membres de l'U.B.A. faisant partie

du club.

5. L'affiliation couvre l'indicatif de la station de club, indicatif attribué par la R.T.T. et non l'indicatif de la personne responsable de la station, ni des membres individuels du club. Chaque club affilié se voit attribuer un numéro d'ONL par l'U.B.A. Lors de l'Assemblée Générale de l'U.B.A., le club ne pourra être représenté que par un seul de ses membres et ceci à condition que ce membre fasse partie de l'U.B.A. au cours de l'exercice considéré.

6. L'affiliation d'un club auprès de l'U.B.A. permet à la station de club de participer aux compétitions nationales et internationales de l'U.B.A. et de l'I.A.R.U. et de paraître dans le classement final de ces compétitions.

7. Etant donné que chaque club est responsable de sa propre direction et de son organisation interne, aucun tiers créditeur du club, ni autre, n'est en droit de s'adresser à l'U.B.A. en cas d'une quelconque contestation. D'autre part, le club s'engage à ne se livrer à aucune activité qui soit contraire aux buts, aux intérêts, aux statuts ou au règlement d'ordre intérieur de l'U.B.A.

8. L'U.B.A. considère chaque club affilié comme un simple membre adhérent pour ce qui est de l'application des statuts et du règlement d'ordre intérieur. Un tel club a les mêmes droits et devoirs que les membres de l'association. Pour ce qui est du radioamateurisme, les clubs affiliés peuvent faire appet à l'aide et aux conseils des services spécialisés de l'U.B.A. Le club s'engage à respecter toutes les conventions nationales et internationales relatives au radioamateurisme et à les faire respecter par ses membres.

9. Les clubs pour militaires ainsi que ceux constitués dans les établissements scolaires font l'objet de conditions d'affiliation différentes. Celles-ci font l'objet de conventions particulières établies cas par cas entre les responsables du club et le Conseil d'Administration de l'URBA

Article 67. La réglementation de l'article précédent a pour but de définir clairement les conditions d'affiliation des clubs privés et en outre de faire nettement la distinction entre les clubs privés et les sections de l'U.B.A.

Un club privé peut demander son intégration en tant que section U.B.A. pour autant que ses activités aient exclusivement trait au radioamateurisme, que ses membres veulent s'intégrer à la vie nationale et internationale de l'U.B.A. et que le club satisfasse à toutes les conditions posées à la création d'une section.

